



Rue du Cloître – 77720 Champeaux
Tel 01 60 66 96 47
Email : secretariat@sirpasm.fr

NOMBRE DE DELEGUES		
En exercice	Présents	Votants
9	6	7

Convocation le :
10 mars 2025

Délibération :
2025-03-06

**TARIFS SERVICES PERISCOLAIRES
2025-2026**

Annexes : -

Pages : 2

Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

Délibération n° 2025-03-06

L'an deux-mil-vingt-cinq, le mercredi 24 mars, en la mairie de Champeaux, s'est réuni le comité syndical en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP ;
Monsieur Joël MARTINEZ, vice-président et représentant de St-Méry ;
Madame Véronique LANGRY, représentant d'Andrezel ;
Monsieur Bruno REMOND, maire d'Andrezel ;
Monsieur Stéphane HUBERT, représentant de Champeaux ;
Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, maire de Champeaux ;

Etaient Absents excusés :

Madame Candice BOYER, représentant d'Andrezel ;
représentée par monsieur Bruno REMOND ;

Les conditions de quorum étant remplies, les membres du comité syndical présents peuvent délibérer en exécution de l'article L-2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Véronique LANGRY est désignée secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la proposition du Président du SIRP qui demande la modification suivante au tableau des tarifs périscolaires 2025-2026

	1 enfant		A partir du 2 ^{ème} enfant	
	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Garderie matin	2,40 €	2,45 €	1,61 €	1,65 €
Garderie soir	2,87 €	2,93 €	1,88 €	1,92 €
Etude	3,22 €	3,28 €	2,18 €	2,22 €
Cantine	4,50 €	4,70 €	4,50 €	4,70 €
Cantine avec panier repas	1,61 €	1,66 €	1,61 €	1,66 €
Majoration si absence de réservation	4,50 €	4,70 €	4,50 €	4,70 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les tarifs pour les services périscolaires pour l'année scolaire 2025-2026.

Fait et délibéré en séance,

Le 24 mars 2025,

Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET

Président

